

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Nathalie GALLATO, Catherine PILET, et Mrs Cyril COTONAT.

Excusée : Mme Peggy VERGARA (procuration à Eliane DUFFAU), Corinne QUAGLINI, Christine MARTINEZ et Mr SIORAK Richard

Absents : Mrs Franck LILLE, Denis TECOUERES.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 3 novembre 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Validation demande DETR poteau incendie chemin de Untis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poteau incendie chemin de Untis est hors service aussi il est nécessaire de le remplacer.

Suite aux devis de l'entreprise SOVAL et du Syndicat Mixte des eaux du Pardiac Arros approuvé par le conseil municipal en date du 3 novembre 2025, il est demandé au conseil de se prononcer sur la validation du plan de financement de la DETR pour 2026.

Il est rappelé le devis de la société SOVAL est d'un montant de 2476.71€ HT soit 2972.05€ TTC et le devis du Syndicat Mixte des eaux du Pardiac Arros est d'un montant de 1146.46€ HT soit 1375.75€ TTC. Soit un montant global de travaux de 3623.17€ H.T soit 4 347.80€ T.T.C.

Aussi, il est demandé d'approuver le plan de financement suivant :

- DETR 2026 : 40% de 3 623.17€ HT soit 1 449.27€ H.T
- Part de la commune : 60% de 3 623.17€ H.T soit 2 173.90€ H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander de la DETR pour 2026 pour un montant de 1 449.27€ HT soit à hauteur de 40% du montant global des travaux qui s'élève à 3623.17€ H.T et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2) DM N°1 budget principal

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de faire une décision modificative car à l'article 7391111 relatif au dégrèvement de jeunes agriculteurs il était prévu un montant de 30€, or la trésorerie nous a transmis le montant à émettre de 40€. Aussi, il est nécessaire d'alimenter l'article 73921111 de 10 € pour ne pas avoir de dépassement de crédits sur le chapitre, il est donc proposé au conseil de prendre 10 € à l'article 60632 chapitre 011 et de les mettre à l'article 73921111 chapitre 739.

Accord à l'unanimité des membres présents.

3) Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista après enquête publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 8 février 2025 le conseil a délibéré pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista, en application de l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration. Et qu'il a été délibéré en date du 14 juin 2024 sur la fixation du prix de vente et le choix du commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 24 novembre 2025 au lundi 8 décembre 2025 inclus. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de cette partie du chemin rural n°19 dit du Lista, sans issue (partie séparant les parcelles section B n°401 et n°405 puis limitrophe des parcelles section B n°398, 399 et 400).

Par ailleurs, le président de l'association syndical autorisée ASA DU LASCORS a exprimé par courrier en date du 15 décembre 2025 la renonciation à l'acquisition de la partie de chemin rural concernée.

En outre l'unique propriétaire riverain a exprimé par courrier en date du 15 décembre 2025 la renonciation à l'acquisition de la partie de chemin rural concernée.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la désaffectation d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista, sans issue (partie séparant les parcelles section B n°401 et n°405 puis limitrophe des parcelles section B n°398, 399 et 400), d'une contenance de 5a04ca en vue de sa cession à Mr TORRENT Antoine.

Il est rappelé que le prix de vente de cette aliénation, a été fixé à 2€ TTC et que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acheteur, Monsieur Torrent Antoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide la désaffectation d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista, sans issue (partie séparant les parcelles section B n°401 et n°405 puis limitrophe des parcelles section B n°398, 399 et 400), d'une contenance de 5a04ca en vue de sa cession à Mr TORRENT Antoine, décide de fixer le prix de vente d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista à 2€ TTC et que le coût du géomètre, le coût des annonces d'enquête publique, le coût du commissaire enquêteur et coût des

frais de notaire seront à la charge de l'acheteur, Monsieur Torrent Antoine et mandate Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4) Travaux micro-station lotissement et vente lot n°5

Suite à la surveillance faite par notre agent technique communal, des canalisations se sont révélées encombrées de ce fait l'intervention de la société Bionest a permis de détecter de l'usure de certains compresseurs, il a donc été demandé un devis afin de maintenir un bon fonctionnement ainsi qu'il a été demandé la vidange de la micro-station, Le devis de la société Bionest s'élève à 2940€ TTC, les devis sont validés à l'unanimité.

La proposition d'achat du lot n°5 est en cours.

5) Présentation et validation devis travaux d'élagage aux abords du cimetière St Laurent et du chemin de la Carrère Longue

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de la société SANGUINET. Le conseil décide de valider le devis d'intervention aux abords du cimetière St Laurent pour un montant de 1377,60€ TTC mais demande à ce que le devis du chemin de la Carrère Longue soit revu,

6) Travaux rénovation mairie - inauguration

Les travaux sont achevés, aussi Mme Duffau présente le point financier de l'opération :

Montant total des travaux : 80 426,65€ HT soit 90 623,75€ TTC

Subventions :

DETR:31756,43€

Région:9 186,47€

Département:7 600€

Soit un total de subventions de 48 542,90€

FCTVA : 7 233,35€

Crédits d'opération : 13 191,22€

Part communal : 21 656,27€

Pour l'inauguration, le conseil se prononce plutôt favorable à une invitation des financeurs, des artisans et les habitants lors de la fête locale.

7) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'arrêté du PLUi a été validé par le conseil communautaire ce jour, il est demandé aux communes de prévoir l'affichage de cet arrêté le 17 décembre 2025,

8) Projet de conservation des prédelettes – point information

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention a été envoyé à la DRAC, au Conseil Régional ainsi qu'au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire indique que la commune pourra lancer la campagne de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, dès lors que le montant des subventions publiques demandées sera connu.

Monsieur le Maire, propose que la commune réadhère à la Fondation du Patrimoine. La proposition est acceptée par le conseil municipal.

9) Candidature de Mr Bastien Torrent aux fonctions de porte drapeau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Bastien Torrent a fait connaître sa volonté de se porter candidat aux fonctions de porte-drapeau.

Aussi il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que Mr Bastien Torrent soit désigné comme porte-drapeau sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

10) Commission Vie du Village

- Mr le Maire nous rappelle les prix obtenus pour le concours Villes et Villages Fleuris, en particulier 5 arbustes qui seront plantés par l'agent technique.
- La date des vœux est fixée le samedi 17 janvier à 16h00.

Questions diverses :

- La société RTE doit intervenir pour des travaux d'élagage sur la commune entre le 05/01/2026 et le 15/03/2026
- L'association Maillage se propose de venir interpréter une pièce de théâtre ayant pour thème la cohabitation intergénérationnelle en milieu rural
- Les Z'Alambiqués proposeront une pièce « les fugueuses », née d'une rencontre avec le metteur en scène et président des Z'Alambiqués et les actrices de la troupe Les Allumés d'Orleix, le 15 février 2026 à 16h00 à la salle-des-fêtes.
- Le banquet de la chasse se déroulera le 21 mars à la salle-des-fêtes.
- Mr le Maire nous fait du courrier de Mr Patrick Débats à l'attention du conseil municipal sur les propos du Chef d'Etat major lors du congrès des Maires à Paris, une réponse lui sera adressée.